



du 6 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le six février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame Angélique DOUAIRE a été nommée secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – HERVE – DOUAIRE – OLIVIER – POIRIER – CANTIN – HUGUET

Absents excusés : SENO – BAUGE – ROBIN

Absents : BOURDIN – LE NUD – GAIGNON

1. 2017 - 005 URBANISME – DROIT DE PREEMPTION

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente de biens immobiliers situés dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

Considérant ces biens,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens suivants :
 - parcelles cadastrées C 974 et 1122 , sis « Les Boriens » ;

2. 2017 – 006 ASSAINISSEMENT – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'une durée de 4 ans a été signée en 2013 avec le conseil départemental afin de régler les rapports en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le Département à la commune dans le domaine de l'assainissement.

VU la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et le décret du 30 décembre 2007,

Considérant le projet de convention présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **PRECISE** que les prestations d'expertise technique font l'objet d'une rémunération forfaitaire au tarif de 0,60 euros par habitant DGF ;

3. 2017 – 007 AMENAGEMENT ROUTE DE BEAUFORT – AVENANT MARCHÉ VOIRIE

Considérant le besoin de réaliser des petits travaux complémentaires pour finaliser les travaux, il est proposé un avenant au marché initial pour la somme de 4.042,35 euros H, ce qui représente 3.67% d'écart avec le montant initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de voirie pour la somme de 4.042,35 euros HT ;

4. 2017 – 008 EGLISE – INDEMNITES DE GARDIENNAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la personne qui ouvrait/fermait l'église depuis de nombreuses années a rendu les clefs à la Mairie. Le service n'est donc actuellement plus rendu et considérant le patrimoine architectural et historique de l'Eglise, il est proposé de trouver une alternative en cherchant de nouveaux prétendants. Une réunion est prévue avec la paroisse pour évoquer le sujet. En outre, la paroisse demande à régulariser les indemnités de gardiennage pour 2016.

VU la circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Considérant que le service de gardiennage a bien été assuré,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de verser une indemnité de gardiennage au titre de l'année 2016 ;
- **FIXE** l'indemnité annuelle à 119,55 euros ;
- **PRECISE** que l'indemnité 2017 et suivantes sera versée sous condition que le service soit fait ;

5. 2017 – 009 FINANCES – CONVENTION DE DECOUVERT

Dans le but d'éviter des problèmes de trésorerie qui pourraient bloquer certains mandaterments en cours d'année, il est proposé de renouveler une convention de découvert pour financer des besoins ponctuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de contracter auprès de l'établissement « CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE » une ligne de crédit à taux indexé, avec les caractéristiques suivantes :
 - **Montant** : 100 000 euros ;
 - **Durée** : 12 mois maximum ;
 - **Taux d'intérêt** : 1,375 % (soit Euribor 3 mois moyenné de janvier 2017 : - 0,325% - index variable - + marge de 1.70 %) ;
 - **Prélèvement des intérêts** : trimestriellement à terme échu ;
 - **Commission d'engagement** : 0,70 % l'an (prélèvement à la mise en place) ;
 - **Calcul des intérêts** : sur 365 jours ;
 - **Frais de dossier** : néant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dans les termes précisés ci-dessus ;

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Réunion publique du 3 mars** – Une réunion publique sera organisée le 3 mars à la salle des Fêtes sur le sujet de la vigilance citoyenne et du stationnement en centre bourg, en présence de la gendarmerie. Une affiche va être diffusée dans les commerces et sur le site ; l'information sera également diffusée dans la presse ;
- **Chemin rural** – Au niveau des Cauvaux (route de Longué), suite à un vol fin janvier, le propriétaire sollicite la commune pour envisager la fermeture du chemin rural. Considérant que l'accès à la Mèlasserie se fait par d'autres voies (depuis la RD) et que l'ONF ne s'y oppose pas, un aménagement sera réalisé pour condamner l'accès ;
- **Travaux d'aménagement route de Beaufort** – L'éclairage est en cours de finalisation et les travaux d'enfouissement de réseaux vont se poursuivre. Il reste également la résine sur le giratoire à réaliser et une reprise d'enrobé. Quant à la clôture le long des champs, il est convenu de la refaire ;
- **Salle de sport** – Le Lot « menuiseries extérieures » va être attribué dans les prochains jours et de ce fait cela va entraîner la reprise des travaux. Quant au financement et au transfert de compétences, un acompte de subvention va être demandé à la Région, le FCTVA sur les dépenses 2016 va également être reversé. Par contre, le transfert de trésorerie pose actuellement un problème technique et un rdv a été sollicité auprès de la Sous-préfecture pour essayer de trouver rapidement une alternative. Dans cette attente, un rdv auprès de la caisse des dépôts est prévu pour envisager un prêt sur 2017 ;
- **Bar restaurant** – Si les impayés sur le loyer se pérennisent, une procédure de résiliation du bail est à envisager ;
- **Ecole** – Dans le cadre des TAP, un challenge des jeunes a été organisé par la société de boules de fort « La Paix », lequel s'est déroulé le 4 février et a rencontré un grand succès ;

- **Pêcheurs** – Suite aux travaux réalisés en 2016 (nouvelle digue + aménagement de la pêcherie), il est maintenant programmé le réengazonnement de la zone et la plantation sur berge. Ensuite, la fédération souhaite déposer en 2017 un projet (financé en partie) de bacs à carpes ;
- **Mairie** – Il est prévu de relancer les artisans afin de reprendre la partie basse de la façade de la Mairie ;
- **Base de loisirs** – L'enlèvement des souches sera réalisé avant le printemps. Il convient pour cela de trouver le meilleur compromis technique et financier ;
- **Club de foot** – Le club s'interroge sur l'extension du « club house ». Il est précisé que la commune est propriétaire du terrain et qu'une extension est possible au nom du club : ce dernier doit faire une demande officielle à la Mairie, pour les autoriser à déposer un projet et convenir d'une convention d'utilisation du terrain. Ensuite, un permis de construire sera à déposer en Mairie pour un usage privé ;
- **SIEML** – Des travaux sont en cours actuellement dans le secteur des Cabanes, pour lesquels une demande a été déposée en Mairie par le SIEML dans le courant de l'année 2016 ;
- **Fleurissement** – Les commandes sont en cours de finalisation ;
- **Finances** – La préparation du budget 2017 sera limitée au niveau des investissements afin de terminer la salle de sport : il faudra cependant prévoir les travaux de voirie rue de l'Eglise (avec les fonds de concours), les travaux de réparation de la toiture de l'Eglise et de l'autel (avec les subventions) ainsi que la reprise de concessions au cimetière ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 21h10...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
GAIGNON	SENO	POIRIER	LE NUD	BAUGE
DOUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	